



**2184**

**LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 11 décembre 2019, à 20 h 15, à laquelle sont présents :

Éric Antoine  
Pierre Daoust  
Aimé Morin  
Sylvain Tremblay

Jacques D'Août  
Edmond Leclerc  
Étienne Morin

**Les représentants du comité de parents**

Anne-Marie Arcand  
Lucie St-Louis

Daniel Cooke  
Natacha Thibault

**Absences**

Laurent Clément  
Sylvain Léger

Cécile Gauthier

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

**Sont également présents :**

Daniel Bellemare, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général  
Nathalie A. Charette, chargée de projet au Service des ressources matérielles

Le président déclare la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 52 (2019-2020)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE l'ordre du jour soit adopté, en retirant le point 11 – *Rapport du protecteur de l'élève dans le dossier 005\_2019-2020*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Parole au président**

. Rappelle que le projet de loi 40, qui modifierait la gouvernance des commissions scolaires, n'est pas adopté et que l'étude de celui-ci se poursuit.

**Parole au public**

**Madame Ann Lévesque**

. Fait état qu'elle a assisté à la rencontre des parents concernant le projet d'école alternative promu par un groupe de parents. Elle questionne le Conseil des commissaires à savoir où en est rendu l'analyse du projet. Elle adresse diverses questions en lien avec ce projet.

**Parole aux commissaires**

**Monsieur Sylvain Tremblay**

. Précise que le comité de parents de la CSCV s'est prononcé contre le projet de loi 40.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2019**

**RÉSOLUTION 53 (2019-2020)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Pierre Daoust;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 6 novembre 2019 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**2185**

**TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE MARIA-GORETTI, À THURSO – ADJUDICATION**

**RÉSOLUTION 54 (2019-2020)**

Attendu l'appel d'offres public ALL-1818AG01A pour des travaux d'agrandissement de l'école Maria-Goretti, à Thurso;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Industries CAMA ..... 3 434 363,00 \$  
800-A, rue de Vernon, Gatineau (Québec) J9J 3K5

DLS Construction Inc. .... 3 620 000,00 \$  
1910, Chemin Pink, suite 201, Gatineau (Québec) J9J 3N9

Groupe GMR Construction Inc. .... 3 693 500,00 \$  
1880, Chemin Pink, Gatineau (Québec) J9J 3N7

DMA Construction ..... 3 734 000,00 \$  
901, Saint-Joseph, Suite 100, Gatineau (Québec) J8Z 1S8

Gestion DMJ (6739741 Canada inc.) ..... 4 118 300,00 \$  
57, route 105, suite 200, Chelsea (Québec) J9B 1L3

Attendu la recommandation de Lapalme Rheault Architectes Associés + ACSL d'octroyer le contrat à la firme Industries CAMA;

Attendu que le financement du projet provient de l'enveloppe d'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) et du plan québécois des infrastructures 2018-2028;

Attendu la recommandation de la chargée de projets et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE le contrat pour les travaux d'agrandissement de l'école Maria-Goretti, à Thurso, soit octroyé à Industries CAMA pour la somme de trois millions quatre cent trente-quatre mille trois cent soixante-trois dollars (3 434 363,00 \$) taxes exclues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES – ADOPTION**

**RÉSOLUTION 55 (2019-2020)**

Attendu les termes des articles 4 et 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q.C.I.-13.3);

Attendu les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents;

Attendu que les membres du Conseil des commissaires ont analysé le projet de politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves lors du comité de travail du 27 novembre 2019;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* soit adoptée telle que déposée (Réf. Recueil de gestion – 5221-04-01) et qu'elle entre en vigueur immédiatement à l'égard de l'année scolaire 2020-2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021**

**RÉSOLUTION 56 (2019-2020)**

Attendu qu'en vertu de l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q.C.I.-13.3), la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

Attendu les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents et du comité de relations de travail du personnel enseignant;

Attendu la concertation régionale;

Attendu que les membres du Conseil des commissaires ont analysé le projet de calendrier scolaire lors des comités de travail du 25 septembre, du 27 novembre et du 11 décembre 2019;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le président Éric Antoine;

QUE le calendrier scolaire 2020-2021 soit adopté tel que déposé.

Monsieur le commissaire Daniel Cooke demande le vote.

**(6) POUR :** Éric Antoine, Jacques D'Août, Pierre Daoust, Aimé Morin, Étienne Morin et Sylvain Tremblay.

**(5) CONTRE :** Anne-Marie Arcand, Daniel Cooke, Edmond Leclerc, Lucie St-Louis et Natacha Thibault.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**POLITIQUES RELATIVES AUX MESURES D'URGENCE – ADOPTION**

**RÉSOLUTION 57 (2019-2020)**

Attendu les termes de la résolution 125 (2016-2017) intitulée *Politiques relatives aux mesures d'urgence – adoption*;

Attendu que par l'entremise de la résolution 66 (2018-2019) intitulée *Pratique de confinement barricadé dans les écoles et les centres – orientation*, le Conseil des commissaires décrétait que chaque école et chaque centre devra obligatoirement tenir une pratique annuelle de confinement barricadé avec les élèves;

Attendu que des ajustements mineurs à ladite politique découlaient de cette orientation;

Attendu la consultation du comité consultatif de gestion effectuée conformément aux articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 27 novembre 2019;

Attendu la recommandation de la directrice générale adjointe et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE la *Politique relative aux mesures d'urgence (secteur est)* et la *Politique relative aux mesures d'urgence (secteur ouest)* soient adoptées telles que déposées (Réf. Recueil de gestion – 5221-06a-01 / 5221-06b-01).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION  
DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION**

**RÉSOLUTION 58 (2019-2020)**

Attendu l'obligation faite à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à l'instar de tous les organismes publics, de se doter d'une *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*;



**2187**

Attendu que le projet de politique est fortement inspiré par le modèle suggéré par l'Unité permanente anticorruption (UPAC);

Attendu la consultation du comité consultatif de gestion, lors de la rencontre du 4 décembre 2019, effectuée conformément aux articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 27 novembre 2019;

Attendu la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* soit adoptée telle que déposée (Réf. Secrétariat général).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL CADRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE  
2019-2020 – MODIFICATIONS**

**RÉSOLUTION 59 (2019-2020)**

Attendu les termes de la résolution 028 (2019-2020) intitulée *Organisation administrative du personnel cadre pour l'année scolaire 2019-2020 – modification*;

Attendu qu'un projet d'organisation administrative comprenant l'ajout d'un poste de régisseur au Service des ressources matérielles ainsi que l'équivalent de l'ajout d'un poste supplémentaire de direction d'école a obtenu l'accord de principe du Conseil des commissaires;

Attendu que les associations représentant les cadres de la CSCV ont été consultées;

Attendu que l'association représentant les cadres des écoles ont recommandé que le poste supplémentaire soit réparti, sous forme d'aide à la direction, dans différentes écoles;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 27 novembre et du 11 décembre 2019;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Pierre Daoust;

QUE l'organisation administrative du personnel cadre soit adoptée telle que déposée et soit en vigueur à compter du 12 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT VISANT À CONVERTIR UNE CLASSE EN BUREAUX FERMÉS AU  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE RELAIS DE LA LIÈVRE-SEIGNEURIE, À  
GATINEAU – ADJUDICATION**

**RÉSOLUTION 60 (2019-2020)**

Attendu l'appel d'offres sur invitation AMT1940AM01 pour des travaux d'aménagement visant à convertir une classe en quatre bureaux fermés au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

6739741 Canada inc. (Gestion DMJ) .....	64 678,00 \$
57, route 105, unité 200, Chelsea (Québec) J9B 1L3	
LCC & Associés Canada Inc. ....	79 230,00 \$
41, rue de Valcourt, suite 7, Gatineau (Québec) J8T 8G9	
Bouladier Entrepreneur Général.....	74 822,00 \$
831. Boulevard St-René Ouest, suite 100, Gatineau (Québec) J8T 0G7	



**2188**

Attendu la recommandation de FCSD architecture + design d'octroyer le contrat à la firme 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ);

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation du chargé de projets et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le président Éric Antoine;

QUE le contrat pour des travaux d'aménagement visant à convertir une classe en quatre bureaux fermés, au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, à Gatineau, soit octroyé à la firme 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ) pour la somme de soixante-quatre mille six cent soixante-dix-huit dollars (64 678,00 \$) taxes exclues.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROJET DE LOI VISANT PRINCIPALEMENT À INSTITUER LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES ET INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES QUÉBEC – DÉNONCIATION**

### **RÉSOLUTION 61 (2019-2020)**

Attendu le dépôt du projet de loi 37 – Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec;

Attendu que le projet de loi prévoit que le mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales sera de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions;

Attendu que les organismes visés par ce projet de loi devront obligatoirement et exclusivement recourir aux services de ce centre;

Attendu que lors des consultations particulières sur ce projet de loi, plusieurs associations patronales, dont la Fédération des Chambres de commerce du Québec (FCCQ) ont émis de nombreuses réserves et ont mis en garde contre une plus grande centralisation des processus d'acquisitions;

Attendu que tous les organismes qui ont déposé des mémoires en commission parlementaire ont dénoncé les impacts négatifs de ce projet de loi sur les économies locales;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées dénonce le projet de loi 37 – Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec;

QU'une lettre soit acheminée au Réseau des gens d'affaires de la Basse-Lièvre et de la Chambre de commerce de la Vallée-de-la-Petite-Nation afin de leur faire part des potentiels effets négatifs de ce projet de loi sur l'économie locale;

QU'une copie soit acheminée au ministre de l'Éducation, au député de Papineau et auprès des chambres de commerce.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**INGÉRENCE POLITIQUE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION CONCERNANT LES DEMANDES DE CONSTRUCTION D'ÉCOLE – DÉNONCIATION**

### **RÉSOLUTION 62 (2019-2020)**

Attendu la publication d'un article dans l'édition du 5 décembre du *Journal de Montréal* énonçant que la demande de construction d'une école primaire de la CSCV, dans le secteur Buckingham, avait été classée prioritaire mais n'a finalement pas été retenue par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de l'époque;

Attendu que ce même article indique que cette pratique semble se poursuivre sous le mandat de l'actuel ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu l'impact négatif sur les élèves et les familles touchées par cette décision, notamment le stress causé par l'incertitude de ne pas savoir où les élèves poursuivront leur parcours scolaire, chaque année, en raison du manque de places dans les écoles;



**2189**

Attendu les délais encourus pour débiter la construction d'une nouvelle école;

Attendu la surcharge de travail exigée aux employés des services administratifs de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées de formuler une nouvelle demande en raison de ce refus;

Attendu les sommes d'argent dépensées dans les diverses études nécessaires à la préparation du dossier lors de la demande qui a dû être faite suivant ce refus;

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées dénonce cette pratique d'ingérence politique du ministre suivant le traitement équitable effectué par son ministère;

QUE le Conseil des commissaires exige un engagement public du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de ne plus s'ingérer dans les choix prioritaires du ministère de l'Éducation concernant les demandes d'agrandissement et les demandes de constructions d'école;

QUE la présente résolution soit acheminée au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, au ministre responsable de la région de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'à la Fédération des comités de parents du Québec.

Monsieur le commissaire Pierre Daoust demande le vote.

**(10) POUR :** Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Daniel Cooke, Jacques D'Août, Pierre Daoust, Edmond Leclerc, Aimé Morin, Étienne Morin, Lucie St-Louis, Natacha Thibault et Sylvain Tremblay

**(0) CONTRE :**

**(1) ABSTENTION :** Pierre Daoust

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MERCREDI 15 JANVIER 2020, À 20H, À LA SALLE DES COMMISSAIRES DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CSCV**

**RÉSOLUTION 63 (2019-2020)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

QUE la séance soit ajournée au mercredi 15 janvier 2020, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 21 h 01.

**Éric Antoine,**  
Président

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général